



Succession entre demi soeur

Par **miroirdelsol**, le **01/05/2013 à 14:52**

Bonjour
Je ne suis pas reconnue par mon pere biologique avec lequel ma mere n'a jamais vécu
Ma mere s'est Mariée quand j'avais 12 ans avec un autre homme qui ne m'a pas reconnu non plus
De ce mariage est né un autre enfant
Cet homme est decédé
Ma mere est très agée quelle part d'heritage me reviendra à son décès?
Quelle difference des parts entre mon demi frère et moi?
Merci pour votre aide

Par **cocotte1003**, le **01/05/2013 à 18:30**

Bonjour, vous n'aurez droit à rien de la part du mari de votre mère et sauf si elle a pris une décision contraire , vous aurez droit à la moitié de ses biens, cordialement